

Implémentation du règlement européen en matière d'intelligence artificielle (IA) dans son entreprise





Public

Cette formation s'adresse aux employés de tous secteurs confondus.

Prérequis

Être familier avec un ordinateur

Objectifs

Depuis le 2 février 2025, les employeurs doivent s'assurer que leurs travailleurs maîtrisent l'intelligence artificielle (IA). À la fin de cette formation, les participants auront une vue globale de l'impact de la nouvelle législation sur les entreprises belges. Ils repartiront avec un plan d'action clair pour se mettre en conformité et construire leur politique en matière d'IA.

Cette formation répond au exigence du règlement européen (Acte Européen de l'IA) qui demande que tous les employés se forment à ce qu'est l'IA et à la catégorisations des différents types d'IA.

1. Introduction à l'Acte européen sur l'IA

- Pourquoi une réglementation européenne ?
- Objectifs principaux : sécurité, droits fondamentaux, confiance

2. Calendrier de mise en œuvre

- Dates clés à retenir
- Phases d'adaptation pour les entreprises

3. Approche basée sur le risque

- Présentation des 4 niveaux de risques (interdit, haut, limité, minimal)
- Focus sur les IA à haut risque : exemples typiques dans le monde professionnel

4. Enjeux clés pour les employés

- Quelles nouvelles obligations à respecter
- Vos outils ou processus sont-ils concernés?
- Comprendre les exigences : transparence, supervision humaine, documentation
- Les conséguences en cas de non-conformité (sanctions)

5. Actions concrètes à votre niveau

- Audit interne : savoir identifier un système d'IA
- Participer à la mise en conformité (signalement, documentation)
- Suivre les bonnes pratiques (éthique, sécurité, protection des données)
- · Formation continue : pourquoi elle est essentielle pour tous

6. Atelier interactif (Workshop pratique)

- Identifier ensemble les IA utilisées dans vos missions
- Catégoriser leur niveau de risque
- Échanger sur des cas concrets rencontrés dans
- Construire ensemble une politique d'usage de l'IA responsable
- Définir des besoins de formation selon les métiers

7. Protection des données et IA

- Protection des données et RGPD
- Bonnes pratiques pour tous

Informations pratiques

- > Droit d'inscription 186,00 €
- Horaires
 - Q Liège
 - Le 25 mars 2026
 De 09h00 à 16h00
- Certificat Attestation
 Attestation de participation.
- > Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation (http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation)
Formation agréée Liberform (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de le CP336



NOUVEAU - Implémentation du règlement européen en matière d'intelligence artificielle (IA) dans son entreprise - Le mercredi 25 mars 2026, Liège

Organisation

Le prix comprend le support de cours ainsi qu'un accueil café et un repas sandwich.

Renseignements

Tél.: 04/229 84 60



Dates de formation Le mercredi 25 mars 2026

Horaire

De 09h00 à 16h00

Site de Liège Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

04/229.84.60

Formateur

Barbara Bovy, , Christopher Cholot, Cédric Tasset, Simon Augustin, consultants en intelligence artificielle au sein de la société Aizy